

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 159

21 janvier 2016

SOMMAIRE

Amorgos Holding Three S.A.	7632	Sebalea S.A.	7606
Amorgos Holding Two S.A.	7632	Selecta Group S.à r.l.	7596
Carmel S.à r.l.	7586	Shield Luxco 1 S.à r.l.	7602
Firewater One S.à r.l.	7631	Shield Luxco 2 S.à r.l.	7601
Frontier Holdings S.A.	7589	Shiv Investments S.A.	7606
Ocean Pacific Hospitality S.à r.l.	7587	Shiv Investments S.A.	7606
Orion Asset France III S.à r.l.	7587	Shon Invest	7608
Pandore S.A.	7587	Sittler S.à r.l.	7601
PATRIZIA Real Estate Investment Manage- ment S.à r.l.	7631	Solna Invest S.à r.l.	7601
Paulerbiorn S.A.	7589	Somuchmore Global S.à r.l.	7602
Petroleum Finance Holding S.A.	7591	Southampton Investments S.à r.l.	7606
PHF Lux I S.à r.l.	7592	Stugalux Invest S.A.	7609
Reckitt Benckiser Holdings (USA) Limited, Luxembourg Branch	7631	Swissport Group S.à r.l.	7614
Richard-Group	7595	Tarpon Holdings S.A.	7611
RP Berlin 1 S.à r.l.	7595	TH Duomo S.à r.l.	7611
RP Berlin 2 S.à r.l.	7595	TH Sempione S.à r.l.	7611
Sabadell Funds SICAV	7596	Triton Debt Opportunities S.C.A.	7610
		Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A. ...	7610

Carmel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 172.462.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «CARMEL s.à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 172.463,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Nicolas PIERRE, dirigeant de sociétés, né à Gardanne (France) le 23 avril 1969, demeurant à L-8245 Mamer, 22b, rue de la Libération, détentrice de deux millions six cent quatre-vingt mille huit cent soixante et onze (2.680.871) parts sociales.

2.- La société anonyme de droit français «ESCALOTEL», ayant son siège social au 2-4, rue Paul Emile Victor, Zac du Bois de la Chocque, F-02100 Saint-Quentin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Saint-Quentin (France) sous le numéro 382 270 163,

ici représentée aux fins des présents par son Directeur Général Monsieur Valéry FOUQUET, dirigeant de société, né à Saint-Quentin (France) le 3 janvier 1970, demeurant au 4, rue Frereuse, F-02100 Saint-Quentin,

détentrice de deux cent cinq mille (205.000) parts sociales.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées (les «Associés») de la société à responsabilité limitée «NP INVEST s.à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 172.462, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2921 du 3 décembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2014, publié au Mémorial C, numéro 2518 du 18 septembre 2014 et en date du 3 juillet 2015, publié au Mémorial C, numéro 2634 du 25 septembre 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze euros (EUR 2.885.871.-), représenté par deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze (2.885.871) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente et un mille quatre cent vingt euros (EUR 231.420.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante et onze euros (EUR 2.885.871.-) à trois millions cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 3.117.291.-) par la création et l'émission de deux cent trente et un mille quatre cent vingt (231.420) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un (1.-) euro chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»), bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

La société «CARMEL s.à r.l.», préqualifiée, déclare renoncer à souscrire aux Parts Sociales Nouvelles.

La société «ESCALOTEL», préqualifiée, déclare souscrire aux deux cent trente et un mille quatre cent vingt (231.420) Parts Sociales Nouvelles et les libérer intégralement pour une valeur nominale de deux cent trente et un mille quatre cent vingt euros (EUR 231.420.-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 68.580.-), par un apport en numéraire de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) (l'«Apport»).

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Seconde résolution: Modification des statuts

En conséquence de la résolution ci-dessus, le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6. al. 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois millions cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 3.117.291.-), représenté par trois millions cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (3.117.291) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros (€ 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIERRE, FOUQUET, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184103/63.

(150205475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Ocean Pacific Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 217.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.963.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015184112/18.

(150205356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Orion Asset France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.009.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion Asset France III S.à r.l. du 11 Novembre 2015

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion Asset France III S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Asset France III S.à r.l.

Référence de publication: 2015184120/16.

(150205438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Pandore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.427.

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PANDORE S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158427, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 759 du 19 avril 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284 du 23 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole COÏS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Pierre André, né le 17 février 1948 à Saint-Rémy (Belgique), demeurant au 4, rue d'Aywaille, B-4140 Sprimont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, C. COÏS, F. MIGNON, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25564. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015184157/68.

(150204739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

**Frontier Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Paulerbiorn S.A.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 178.219.

—
L'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PAULERBIORN S.A." (numéro d'identité 2013 22 11 966), avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 178.219, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2023 du 21 août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce en général et toutes activités connexes et accessoires.

La société a également pour objet l'achat, la gestion, la location, l'échange, la mise en valeur et la vente de tous immeubles bâtis et non-bâtis, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations accessoires nécessaires ou utiles à l'accomplissement dudit objet.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes transactions de commission et courtage; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

A ce titre, la société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier, de conseiller en investissement ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).»

2) Transfert du siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Changement de la dénomination sociale en «FRONTIER HOLDINGS S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

4) Administrateur - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce en général et toutes activités connexes et accessoires.

La société a également pour objet l'achat, la gestion, la location, l'échange, la mise en valeur et la vente de tous immeubles bâtis et non-bâtis, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations accessoires nécessaires ou utiles à l'accomplissement dudit objet.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes transactions de commission et courtage; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

A ce titre, la société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier, de conseiller en investissement ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «FRONTIER HOLDINGS S.A.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FRONTIER HOLDINGS S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Pascal WAGNER comme administrateur unique et de la société «SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S. à r.l.» comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur unique Monsieur Abdelhak TALEB, directeur de société, né à Oran (Algérie) le 11 février 1965, demeurant à Rabat (Maroc), 2, avenue Al Melia Souissi.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société anonyme "SOCIETE DE CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169.165.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, HAMES, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184161/100.

(150205403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Petroleum Finance Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 51.916.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Mikhaïl GOUSSAROV, administrateur de société, demeurant à CH-1208 Genève (Suisse), 34, Chemin de la Petite Boissière,

ici représenté par Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève (Suisse) le 29 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que le comparant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme PETROLEUM FINANCE HOLDING S.A. (la «Société»), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 51.916, constituée aux termes d'un acte notarié en date du 4 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 de l'année 1995, page 25511 et suivantes. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé contenant conversion de la monnaie d'expression du capital en euro en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 23 janvier 2002;

- que le capital social est fixé à cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux euros et quatre-vingt cents (EUR 172.722,80) représenté par sept mille deux cent cinquante (7.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que le comparant est seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné; Que l'Associé Unique déclare approuver le rapport établi par le commissaire aux comptes de la Société pour la période du 1 janvier 2015 au 30 septembre 2015.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'actionnaire unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions de la Société;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1510 Luxembourg, 151, Avenue de la Faïencerie.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Weyders, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35255. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184164/65.

(150204942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

PHF Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.306.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

PHF Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under number MC-69603, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting by its general partner PHF Offshore Fund GP Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number MC-273702, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Me David DE PASQUALE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "PHF Lux I S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 60, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 174306, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 December 2012, published on 6 March 2013 in volume C - number 550 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The Company's articles of association were last amended on 25 March 2013 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, published on 17 June 2013 in volume C - number 1427 of the Mémorial.

- The agenda is as follows:

1. Elimination of the distinction between category A and category B managers of the Company.
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company as a consequence of agenda item 1.
3. Confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.
4. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to eliminate the distinction between category A and category B managers of the Company with immediate effect.

Second resolution

In order to reflect the first resolution, the Sole Member decides to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers. Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 195 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate."

Third resolution

The Sole Member resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

PHF Offshore Fund, L.P., un exempted partnership à responsabilité limitée soumis aux lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro MC-69603, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant par l'intermédiaire de son general partner PHF Offshore Fund GP Ltd., une société à responsabilité limitée soumise aux lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Companies, Iles Caïmans sous le numéro MC-273702, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître David DE PASQUALE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de "PHF Lux I S.à r.l.", (la "Société"), avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174306, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2012, publié le 6 mars 2013 au volume C - numéro 550 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 25 mars 2013, publié le 17 juin 2013 au volume C - numéro 1427 du Mémorial.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. La suppression de la distinction par catégorie des gérants de la Société.
 2. La modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence de la suppression des catégories des gérants de la Société.
 3. La confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.
 4. Divers.
- L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la distinction entre les gérants de la classe A et ceux de la classe B de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants. Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915").

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérants, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 novembre 2015. 2LAC/2015/24952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184165/172.

(150204980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Richard-Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 127.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015184220/12.

(150204822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

RP Berlin 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.146.

Les statuts coordonnés au 23 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015184222/11.

(150204561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

RP Berlin 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

Les statuts coordonnés au 23 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015184223/11.

(150205135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Sabadell Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2015

L'assemblée générale extraordinaire approuve la nomination de Monsieur Josep SENTIS MASOLIVER, résidant professionnellement au Calle del Sena 12, E-08174 Sant Cugat del Vallès, Barcelona, en tant que Administrateur de la SICAV avec effet au 12 novembre 2015 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015184226/13.

(150205480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Selecta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.778.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of November.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1. ACP Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG Nr. 4 d, a limited corporate partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Theresienstraße 6-8, 80333 Munich, Federal Republic of Germany and registered with the Commercial Register at the Munich Local Court under number HRA 89979; and

2. ACP-Beteiligungstreuhand GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Färbergraben 18 c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft mbH, 80331 Munich, Federal Republic of Germany and registered with the Commercial Register at the Munich Local Court under number HRB 123185,

(together being hereafter referred to as the "Shareholders")

both represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting as agent and attorney-in-fact by virtue of proxies which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they hold all the shares of Selecta Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180778 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), dated 8 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2950 of 22 November 2013. The articles of association of the Company (the "Articles of Association") were last amended pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), dated 20 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2333 of 1 September 2014.

The appearing parties, duly represented as mentioned above, declare that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To resolve to amend article 7 of the company's articles of association which shall read as follows:

" **Art. 7. Transfer restrictions.** In these Articles references to any "transfer" of Securities or any similar expression shall be deemed to include:

1. any direct or indirect sale or other disposition of the legal or equitable interest in the Securities (including any voting rights attached to the Securities);

2. the creation of any mortgage, charge, pledge or other encumbrance over the legal or equitable interest in the Securities (including any voting rights attached to the Securities);

3. any direction by a person entitled to an allotment or issue of Securities that any such Securities be allotted or issued to any other person; and

4. any grant of an option to acquire either or both of the legal and equitable ownership of any Securities by any person entitled to any such Securities.

The Securities may only be validly transferred in accordance with these Articles, the Shareholders' Agreement and the Warrant Instrument (where applicable).

Subject to the terms of these Articles, the Shareholders' Agreement and the Warrant Instrument, the Securities may be transferred to non-shareholders and non-warrant holders respectively only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Subject to the terms of the Shareholders' Agreement and the Warrant Instrument, Shares and Warrants may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

No Interest Holder may transfer any Securities to any person at any time, except:

- with the prior written consent of the Lead Investor;
- as permitted pursuant to article 8 (Permitted Transfers);
- where such transfer is made in accordance with article 9 (Drag Along Rights);
- where such transfer is made in accordance with article 10 (Tag Along Rights); or
- in accordance with any other provisions of the Shareholders' Agreement.

Notwithstanding any provisions of these Articles, the Shareholders' Agreement and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, each shareholder shall be authorised to freely pledge all or part of its shares in the Company in favour of any finance parties (and any nominee, receiver or other entity or any security trustee acting on behalf of such finance parties) (together referred to as the "Pledgee") in order to secure any financing provided to the Company or any of its affiliate companies, and the obligations of the Company and any other obligor arising under such financing (a "Share Pledge") without any further formalities.

The granting and/or the enforcement of the Share Pledge, the exercise by the Pledgee of its rights under the Share Pledge, the transfer of the shares to the Pledgee or any other person in case of enforcement of the Share Pledge and the exercise by the Pledgee (or any other transferee of the shares) of all rights in respect of the shares in case of enforcement of the Share Pledge, will not be subject to any restrictions, limitations and provisions arising under the Articles, the Shareholders' Agreement, and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders or otherwise.

All the rights of the shareholders arising under these Articles, the Shareholders' Agreement and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders are (i) subordinated to the rights of the Pledgee under the Share Pledge and (ii) in case of any conflict between the rights of the Pledgee under the Share Pledge and the rights of the shareholders under these Articles, the Shareholders' Agreement and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, the rights of the Pledgee under the Share Pledge shall prevail."

2. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to amend article 7 of the Articles of Association which shall read as follows:

" **Art. 7. Transfer restrictions.** In these Articles references to any "transfer" of Securities or any similar expression shall be deemed to include:

1. any direct or indirect sale or other disposition of the legal or equitable interest in the Securities (including any voting rights attached to the Securities);
2. the creation of any mortgage, charge, pledge or other encumbrance over the legal or equitable interest in the Securities (including any voting rights attached to the Securities);
3. any direction by a person entitled to an allotment or issue of Securities that any such Securities be allotted or issued to any other person; and
4. any grant of an option to acquire either or both of the legal and equitable ownership of any Securities by any person entitled to any such Securities.

The Securities may only be validly transferred in accordance with these Articles, the Shareholders' Agreement and the Warrant Instrument (where applicable).

Subject to the terms of these Articles, the Shareholders' Agreement and the Warrant Instrument, the Securities may be transferred to nonshareholders and non-warrant holders respectively only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Subject to the terms of the Shareholders' Agreement and the Warrant Instrument, Shares and Warrants may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

No Interest Holder may transfer any Securities to any person at any time, except:

- with the prior written consent of the Lead Investor;

- as permitted pursuant to article 8 (Permitted Transfers);
- where such transfer is made in accordance with article 9 (Drag Along Rights);
- where such transfer is made in accordance with article 10 (Tag Along Rights); or
- in accordance with any other provisions of the Shareholders' Agreement.

Notwithstanding any provisions of these Articles, the Shareholders' Agreement and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, each shareholder shall be authorised to freely pledge all or part of its shares in the Company in favour of any finance parties (and any nominee, receiver or other entity or any security trustee acting on behalf of such finance parties) (together referred to as the "Pledgee") in order to secure any financing provided to the Company or any of its affiliate companies, and the obligations of the Company and any other obligor arising under such financing (a "Share Pledge") without any further formalities.

The granting and/or the enforcement of the Share Pledge, the exercise by the Pledgee of its rights under the Share Pledge, the transfer of the shares to the Pledgee or any other person in case of enforcement of the Share Pledge and the exercise by the Pledgee (or any other transferee of the shares) of all rights in respect of the shares in case of enforcement of the Share Pledge, will not be subject to any restrictions, limitations and provisions arising under the Articles, the Shareholders' Agreement, and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders or otherwise.

All the rights of the shareholders arising under these Articles, the Shareholders' Agreement and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders are (i) subordinated to the rights of the Pledgee under the Share Pledge and (ii) in case of any conflict between the rights of the Pledgee under the Share Pledge and the rights of the shareholders under these Articles, the Shareholders' Agreement and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, the rights of the Pledgee under the Share Pledge shall prevail."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour de novembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. ACP Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG Nr. 4 d, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Theresienstraße 6-8, 80333 Munich, République fédérale d'Allemagne et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 89979; et

2. ACP-Beteiligungstreuhand GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Färbergraben 18 c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft mbH, 80331 Munich, République fédérale d'Allemagne et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du tribunal local de Munich sous le numéro HRB 123185,

(désignés ensemble ci-après comme les "Associés")

représentés tous les deux par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent détenir la totalité des parts sociales de Selecta Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180778 (la "Société"), constituée par acte notarié de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2950 du 22 novembre 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2333 du 1^{er} septembre 2014.

Les parties comparantes, dûment représentées comme mentionné ci-dessus, déclarent qu'elles sont pleinement informées quant aux résolutions qui seront adoptées, conformément à l'agenda suivant:

Agenda

1. Décider la modification de l'article 7 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Restrictions de transfert.** Dans les présents Statuts, les références à tout "transfert" de Titres ou à une autre expression similaire devront inclure:

1. toute vente directe ou indirecte ou toute autre vente/cession des intérêts légaux ou "en equity" relatifs aux Titres (incluant tous droits de vote attachés aux Titres);

2. la création de toute hypothèque, charge, gage ou autre grèvement envers l'intérêt légal "en equity" relatifs aux Titres (incluant tous droits de vote attachés aux Titres);

3. toute instruction donnée par une personne ayant droit à une attribution ou à une émission de Titres afin que de tels Titres soient attribués ou émis à une autre personne; et

4. tout octroi d'option d'acquérir soit l'un, soit l'autre, soit les deux, de la propriété légale et "en equity" de chaque Titre par toute personne autorisée pour chacun de ces Titres.

Les Titres peuvent être valablement transférés que conformément aux présents Statuts, le Pacte d'Associés et l'Instrument de Warrant (le cas échéant).

Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le Pacte d'Associés et l'Instrument de Warrant, les Titres peuvent être transférées respectivement à des non-associés et à des non-détenteurs de bons de souscription ("Warrants") uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle au moins trois quarts du capital social, présents ou représentés, votent en faveur d'un tel transfert.

Sous réserve des dispositions des Statuts, le Pacte d'Associés et l'Instrument de Warrant, les Parts Sociales et les Bons de Souscription ("Warrants") peuvent être transférées soit au moyen d'un acte notarié, soit d'un accord privé. Un tel transfert ne lie pas la Société ou des tiers, à moins qu'il leur ait été dûment notifié ou que la Société l'ait accepté conformément à l'Article 1690 du Code civil.

Aucun Détenteur d'Intérêt ne peut transférer des Titres à quelqu'un à un moment quelconque, excepté:

- avec l'accord écrit préalable de l'Investisseur Principal;
- comme permis conformément à l'article 8 (Transferts autorisés);
- lorsqu'un tel transfert est effectué conformément à l'article 9 (Droit de Cession Forcée);
- lorsqu'un tel transfert est effectué conformément à l'article 10 (Droit de Co-Cession); ou
- conformément avec toute autre disposition du Pacte d'Associés.

Nonobstant toute provision des présents Statuts, du Pacte d'Associés et tout accord entre les associés conclu de temps à autre par les associés, tout associé est autorisé de nantir librement tout ou partie de ses parts sociales dans la Société au profit de toute partie financière (et toute personne désignée, destinataire ou autre entité ou tout fiduciaire des sûretés agissant pour le compte de telles parties financières) (désignés ensemble comme le "Gagiste") pour sécuriser tout financement accordé à la Société ou à ses filiales, et les obligations de la Société ou tout autre débiteur découlant d'un tel financement (un "Nantissement de Parts Sociales") sans devoir respecter aucune autre formalité.

L'octroi et/ou la réalisation d'un Nantissement de Parts Sociales, l'exercice par le Gagiste de ses droits conformément au Nantissement des Parts Sociales, le transfert de parts sociales au Gagiste ou toute autre personne dans le cas de l'exécution du Nantissement de Parts Sociales et l'exercice par le Gagiste (ou toute autre cessionnaire des parts sociales) de tous les droits relatifs aux parts sociales dans le cas d'une réalisation du Nantissement de Parts Sociales, ne seront pas soumis à des restrictions, limitations et provisions résultant des Statuts, du Pacte d'Associés et de tout accord entre les associés qui peut être conclu de temps à autre par les associés ou autrement.

Tous les droits des associés découlant des présents Statuts, du Pacte d'Associés ou tout autre accord entre les associés qui pourra être conclu de temps à autre entre les associés sont (i) subordonnés aux droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales et (ii) en cas de conflit entre les droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales et les droits des associés conformément aux présents Statuts, le Pacte d'Associés et tout accord entre les associés qui peut être conclu de temps à autre par les associés, les droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales prévalent."

2. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 7 des Statuts qui sera lu comme suit:

" **Art. 7. Restrictions de transfert.** Dans les présents Statuts, les références à tout "transfert" de Titres ou à une autre expression similaire devront inclure:

1. toute vente directe ou indirecte ou toute autre vente/cession des intérêts légaux ou "en equity" relatifs aux Titres (incluant tous droits de vote attachés aux Titres);

2. la création de toute hypothèque, charge, gage ou autre grèvement envers l'intérêt légal "en equity" relatifs aux Titres (incluant tous droits de vote attachés aux Titres);

3. toute instruction donnée par une personne ayant droit à une attribution ou à une émission de Titres afin que de tels Titres soient attribués ou émis à une autre personne; et

4. tout octroi d'option d'acquérir soit l'un, soit l'autre, soit les deux, de la propriété légale et "en equity" de chaque Titre par toute personne autorisée pour chacun de ces Titres.

Les Titres peuvent être valablement transférés que conformément aux présents Statuts, le Pacte d'Associés et l'Instrument de Warrant (le cas échéant).

Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le Pacte d'Associés et l'Instrument de Warrant, les Titres peuvent être transférées respectivement à des non-associés et à des non-détenteurs de bons de souscription ("Warrants") uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle au moins trois quarts du capital social, présents ou représentés, votent en faveur d'un tel transfert.

Sous réserve des dispositions des Statuts, le Pacte d'Associés et l'Instrument de Warrant, les Parts Sociales et les Bons de Souscription ("Warrants") peuvent être transférées soit au moyen d'un acte notarié, soit d'un accord privé. Un tel transfert ne lie pas la Société ou des tiers, à moins qu'il leur ait été dûment notifié ou que la Société l'ait accepté conformément à l'Article 1690 du Code civil.

Aucun Détenteur d'Intérêt ne peut transférer des Titres à quelqu'un à un moment quelconque, excepté:

- avec l'accord écrit préalable de l'Investisseur Principal;
- comme permis conformément à l'article 8 (Transferts autorisés);
- lorsqu'un tel transfert est effectué conformément à l'article 9 (Droit de Cession Forcée);
- lorsqu'un tel transfert est effectué conformément à l'article 10 (Droit de Co-Cession); ou
- conformément avec toute autre disposition du Pacte d'Associés.

Nonobstant toute provision des présents Statuts, du Pacte d'Associés et tout accord entre les associés conclu de temps à autre par les associés, tout associé est autorisé de nantir librement tout ou partie de ses parts sociales dans la Société au profit de toute partie financière (et toute personne désignée, destinataire ou autre entité ou tout fiduciaire des sûretés agissant pour le compte de telles parties financières) (désignés ensemble comme le "Gagiste") pour sécuriser tout financement accordé à la Société ou à ses filiales, et les obligations de la Société ou tout autre débiteur découlant d'un tel financement (un "Nantissement de Parts Sociales") sans devoir respecter aucune autre formalité.

L'octroi et/ou l'exécution d'un Nantissement de Parts Sociales, l'exercice par le Gagiste de ses droits conformément au Nantissement des Parts Sociales, le transfert de parts sociales au Gagiste ou toute autre personne dans le cas de l'exécution du Nantissement de Parts Sociales et l'exercice par le Gagiste (ou toute autre cessionnaire des parts sociales) de tous les droits relatifs aux parts sociales dans le cas d'une exécution du Nantissement de Parts Sociales, ne fera pas objet d'une quelconque restriction, limitation et provision résultant des Statuts, du Pacte d'Associés et tout accord entre les associés qui peut être conclu de temps à autre par les associés, les droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales prévalent.

Tous les droits des associés découlant des présents Statuts, du Pacte d'Associés ou tout autre accord entre les associés qui pourra être conclu de temps à autre entre les associés sont (i) subordonnés aux droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales et (ii) en cas de conflit entre les droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales et les droits des associés conformément aux présents Statuts, le Pacte d'Associés et tout accord entre les associés qui peut être conclu de temps à autre par les associés, les droits du Gagiste conformément au Nantissement des Parts Sociales prévalent."

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

La lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 9 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18852. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184240/2.

(150205347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Shield Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

Les statuts coordonnés au 21/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015184245/12.

(150205130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Sittler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 140.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.348.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015184251/18.

(150205467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Solna Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.902.

- Il est à noter qu'il y a une erreur sur le prénom et nom de famille du gérant de catégorie B Madame Nerea Jiménez Nazábal. Le prénom exact étant «Nerea» et le nom de famille «Nazábal Jiménez».

- Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 09 novembre 2015, qu'il a été décidé à l'unanimité:

* de révoquer avec effet au 09 novembre 2015 Monsieur Nicklas Leif Ola Lindberg en tant que gérant de catégorie A de la Société;

* de nommer en remplacement pour une durée illimitée avec effet au 09 novembre 2015 et en tant que gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Claes Erik Larsson, né le 15 mars 1965 à Gustav Ad., Suède, avec adresse professionnelle à Warfvinges väg 25, SE-112 74 Stockholm, Suède; et

* de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- Monsieur Claes Erik Larsson, gérant de catégorie A;

- Madame Agata Izabella Skowronska-Domanska, gérant de catégorie A;

- Mademoiselle Ariane Klaps, gérant de catégorie B; et

- Madame Nerea Nazabal Jiménez, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015184254/28.

(150205483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Somuchmore Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.134.

Les statuts coordonnés au 30/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015184255/12.

(150205090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Shield Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.670.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of October.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Shield Luxco 1 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 7th March 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 31 May 2014 number 1398 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B185.670.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 20 October 2015 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows (all one agenda item):

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to two million Euro (EUR2,000,000) by the issue of a total of one hundred million (100,000,000) shares, namely ten million (10,000,000) shares in each of the classes A to J, for a total issue price of one million Euro (EUR1,000,000), each new share with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01); subscription to the new shares by the subscribers as set forth below; payment of the subscription price by the contribution in kind of claims of an aggregate amount of five hundred seventy one million nine hundred eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR571,987,500) owed by the Company to the subscribers; acknowledgement of the report by the board of managers of the Company on the contribution in kind, approval of the value of the contribution in kind as set forth in the report; allocation from the subscription price of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to the share capital, an amount equal to 10% of the nominal value of the new shares to the legal reserve and the remainder to the freely distributable share premium of the Company:

Subscriber	Number of shares subscribed in each of classes A to J (per class)
Shield (Parallel-A), L.P.	470,800
Shield (Parallel), L.P.	2,625,100
Shield L.P.	6,857,400
Shield EXECUTIVES, L.P.	46,700
Total shares in each of class A to J	<u>10,000,000</u>
Total aggregate shares in all classes A to J	<u>100,000,000</u>

Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth below:

Art. 5. “Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two million Euro (EUR2,000,000) divided into a total of,

- 5.1.1 twenty million (20,000,000) Class A Shares;
- 5.1.2 twenty million (20,000,000) Class B Shares;
- 5.1.3 twenty million (20,000,000) Class C Shares;
- 5.1.4 twenty million (20,000,000) Class D Shares;
- 5.1.5 twenty million (20,000,000) Class E Shares;
- 5.1.6 twenty million (20,000,000) Class F Shares;
- 5.1.7 twenty million (20,000,000) Class G Shares;
- 5.1.8 twenty million (20,000,000) Class H Shares;
- 5.1.9 twenty million (20,000,000) Class I Shares; and
- 5.1.10 twenty million (20,000,000) Class J Shares;

each Share with a nominal value of one euro cent (EUR0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolutions were passed as a sole resolution.

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company to two million Euro (EUR2,000,000) by the issue of (and to issue) a total of one hundred million (100,000,000) shares, namely ten million (10,000,000) shares in each of the classes A to J, for a total issue price of five hundred seventy one million nine hundred eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR571,987,500), each new share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

Thereupon the subscribers (as set forth in the agenda), each represented by Me Toïnon Hoss, prenamed, pursuant to proxies (a copy of which shall be registered together with the present deed) each subscribed to the number of shares of the classes as set forth against its name in the agenda and provided for the payment of the subscription price and the meeting confirmed the capital increase and issue the new shares as set forth above.

The meeting acknowledged the report by the board on the contribution in kind (a copy of which shall be registered together with this deed) and the conclusion thereof which reads as follows:

“Nothing has come to the attention of the Board of Managers which would lead it to believe that the total value of the Contribution in Kind does not at least correspond to the Issue Price of EUR571,987,500 of the New Shares to be issued against such Contribution in Kind.”

The meeting resolved to approve the value of the contribution in kind as set forth in the report (being five hundred seventy one million nine hundred eighty seven thousand and five hundred Euro (EUR571,987,500)).

Evidence of the transfer of the contribution in kind to the Company and hence payment of the total subscription price of the new shares was shown to the notary.

The meeting resolved to allocate from the total subscription price, an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to the issued share capital, an amount equal to 10% of nominal value of the new shares to the legal reserve and the remainder to the freely distributable share premium of the Company.

The meeting resolved to consequently amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolution as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the sole shareholder decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,500.- .

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the meeting, these resolutions are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the meeting in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed, the bureau of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Shield Luxco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 mars 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 31 mai 2014 numéro 1398 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B185.670.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 20 octobre 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des parts sociales émises dans la Société était représentée à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (tous un point de l'ordre du jour):

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) par l'émission d'un total de cent millions (100.000.000) de parts sociales, à savoir dix millions (10.000.000) de parts sociales dans chacune des classes A à J, pour un prix total d'émission d'un million d'euros (1.000.000 EUR), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par les souscripteurs indiqués ci-dessous; paiement du prix de souscription par l'apport en nature de créances d'un montant global de cinq cent soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (571.987.500 EUR) dues par la Société aux souscripteurs; reconnaissance du rapport établi par le conseil de gérance de la Société sur l'apport en nature, approbation de la valeur de l'apport en nature telle qu'indiquée dans le rapport; affectation à partir du prix de souscription d'un montant égal à la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social, un montant égal à 10% de la valeur nominale des nouvelles parts sociales à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement distribuable de la Société:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites dans chacune des classes A à J (par classe)
Shield (Parallel-A), L.P.	470.800
Shield (Parallel), L.P.	2.625.100
Shield L.P.	6.857.400
Shield EXECUTIVES, L.P.	46.700
Total des parts sociales dans chacune des classes A à J	10.000.000
Total global des parts sociales dans toutes les classes A à J	100.000.000

Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. «Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) divisé en un total de,

5.1.1. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe A;
5.1.2. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe B;
5.1.3. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe C;
5.1.4. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe D;
5.1.5. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe E;
5.1.6. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe F;
5.1.7. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe G;
5.1.8. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe H;
5.1.9. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe I; et
5.1.10. vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Classe J;
chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et étant assortie des droits et obligations indiqués dans les présents Statuts.»

Après approbation par les parties comparantes de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées en tant que résolution unique.

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) par l'émission d'un (et d'émettre un) total de cent millions (100.000.000) de parts sociales A, à savoir dix millions (10.000.000) de parts sociales dans chacune des classes A à J, pour un prix total d'émission de cinq cent soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (571.987.500 EUR), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR).

À la suite de quoi les souscripteurs (tel qu'indiqué dans l'ordre du jour), chacun représenté par Me Toinon Hoss, précitée, en vertu de procurations (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) ont chacun souscrit le nombre de parts sociales des classes indiqué à côté de leur nom dans l'ordre du jour et fourni le paiement du prix de souscription et l'assemblée a confirmé l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles parts sociales comme indiqué ci-dessus.

L'assemblée a pris note du rapport établi par le conseil sur l'apport en nature (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) et dont la conclusion est la suivante:

«Le Conseil de Gérance n'a rien relevé qui le porterait à croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au Prix de Souscription de 571.987.500 EUR des Nouvelles Parts Sociales devant être émises en contrepartie de cet Apport en Nature.»

L'assemblée a approuvé la valeur de l'apport en nature telle qu'indiquée dans le rapport (soit cinq cent soixante et onze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (571.987.500 EUR)).

Preuve du transfert de l'apport en nature à la Société et donc du paiement du prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire.

L'assemblée a décidé d'affecter à partir du prix total de souscription un montant égal à la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social émis, un montant égal à 10% de la valeur nominale des nouvelles parts sociales à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement distribuable de la Société.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prendre en compte la résolution ci-dessus tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'assemblée, les présentes résolutions sont rédigées en anglais suivies d'une traduction en langue française; à la demande de l'assemblée, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte, le bureau de l'assemblée et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015184243/202.

(150205533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Southampton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.060.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.901.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

46a, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

vers le

49, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015184256/18.

(150205466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Sebalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184276/10.

(150205365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Shiv Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 183.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015184281/10.

(150205242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Shiv Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 183.115.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SHIV INVESTMENTS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.115, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mars 2014, numéro 631 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yash Agarwal alias Kedia, né le 27 septembre 1989 à Anvers (Belgique) et demeurant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

qui désigne comme secrétaire Willem M. Van Cauter, né le 03 août 1954 à Aalst en Belgique et demeurant professionnellement à 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Santosh Kumar Agarwal alias Kedia, né le 5 mai 1962 à Rangoon (Birmanie) et demeurant à B-2930 Braaschaat, 10, Vosholdal.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet:

- 1) la consultance et les conseils économiques et commerciaux;
- 2) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts;
- 3) la détention, l'acquisition, la vente, la location, l'aliénation, d'immeubles et de tous droits immobiliers pour son propre compte;
- 4) En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet:

- 1) la consultance et les conseils économiques et commerciaux;
- 2) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts;
- 3) la détention, l'acquisition, la vente, la location, l'aliénation, d'immeubles et de tous droits immobiliers pour son propre compte;
- 4) En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. AGARWAL ALIAS KEDIA, W. M. VAN CAUTER, S. KUMAR AGARWAL ALIAS KEDIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 30 octobre 2015. 1LAC / 2015 / 34411. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184282/75.

(150205243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Shon Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 132.467.

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SHON INVEST» (la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132.467, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2543 du 8 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 1262 du 22 mai 2012

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, qui assurera également la fonction de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
- 2.- Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen à la fonction de liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5.- Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25559. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015184283/65.

(150204738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Stugalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.466.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STUGALUX INVEST S.A.», ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, Rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 113.466, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 11 avril 2006, modifiée pour la dernière fois suivant un acte du notaire Marc Lecuit, de résidence à Mersch le 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 8 janvier 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joël SCHONS, employé privé, demeurant à L-5470 Wellenstein, 9, rue de Mondorf.

L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Changement de l'objet social et adaptation afférente de l'article 4 des statuts.
- 2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de changer l'article 4 alinéa 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa 4).** ...

La société a aussi pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction, la promotion, l'administration, la mise ne valeur, la prise et la dation en location d'immeubles bâtis et non-bâtis, pour son compte ou compte d'autrui, ainsi toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger et l'exploit-

tation d'une agence immobilière. La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

....»

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société et évalués à sept cents euros (700,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Joël SCHONS, Patrick MOES, Fernand HEMMEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 23 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17772. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184297/63.

(150204915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

Les statuts coordonnés au 29 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015184305/11.

(150204986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Triton Luxembourg II GP Ignition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.463.

Les statuts coordonnés au 28 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015184307/11.

(150204840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Tarpon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.638.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises de manière extraordinaire au siège social le 28 décembre 2012 à 16h00

Résolution unique:

L'Actionnaire unique accepte la démission de la fonction de Commissaire aux comptes de la société FBK audit S.à.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.949, avec effet au 12 décembre 2012.

L'Actionnaire unique nomme en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet au 12 décembre 2012, la société Benoy Kartheiser Management S.à.R.L., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.849.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARPON HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015184311/21.

(150205452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

TH Sempione S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. TH Duomo S.à r.l.).

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.658.

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of November.

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Three Hills I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of EUR 307,014.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.993,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "TH Duomo S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.658, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 9 June 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2070, page 99340 on 13 August 2015 (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro to British Pounds at an exchange rate fixed on 30 October 2015 (EUR 1.- = GBP 0.71642 Site www.oanda.com), so that the Company' share capital, amounting currently to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall now be fixed at eight thousand nine hundred fifty-five British Pounds (GBP 8,955.-) divided into eight thousand nine hundred fifty-five (8,955) shares of one British Pounds (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand forty-five British Pounds (GBP 31,045.-) so as to raise it from its current amount of eight thousand nine hundred fifty-five British Pounds (GBP 8,955.-) to forty thousand British Pounds (GBP 40,000.-) by the creation and issue of a total number of thirty-one thousand forty-five (31,045) shares of the Company (the "New Shares"), each having a nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) and the rights and obligations as set out in the Articles, through a contribution in cash.

Subscription and Payment

Three Hills II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of EUR 472,869.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.852 (the "New Shareholder"), declares to subscribe for and fully pay up all of the New Shares by a contribution in cash for a total amount of thirty-one thousand forty-five British Pounds (GBP 31,045.-) allocated to the share capital of the Company.

The funds corresponding to such contribution in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

The Sole Shareholder and the New Shareholder are hereafter referred to as the "Shareholders".

Third resolution

To reflect the above decisions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 (Share capital) of the Articles so that it reads as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is forty thousand British Pounds (GBP 40,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company from "TH Duomo S.à r.l." to "TH Sempione S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of association (the "Articles") of TH Sempione S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de novembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Three Hills I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 307.014,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.993,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "TH Duomo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 12.500,-EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.658, constituée par un acte notarié du notaire soussigné,

en date du 9 juin 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070, page 99340 le 13 août 2015 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante représentant 100% du capital social requière le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décider de modifier la devise du capital social de la Société d'Euro en Livre Sterling à un taux de change fixé le 30 octobre 2015 (1,- EUR = 0,71642 GBP Site www.oanda.com), de manière que le capital social de la Société, s'élevant actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) sera maintenant fixé à huit mille neuf cent cinquante-cinq Livres Sterling (8.955,- GBP) représenté par huit mille neuf cent cinquante-cinq (8.955) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente et un mille quarante-cinq Livres Sterling (31.045,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de huit mille neuf cent cinquante-cinq Livres Sterling (8.955 GBP) à quarante mille Livres Sterling (40.000,- GBP) par la création et l'émission d'un nombre total de trente et un mille quarante-cinq (31.045) parts sociales de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'une Livres Sterling (1,- GBP) et les droits et obligations tel que définis dans les Statuts, par un apport en numéraire.

Souscription et paiement

Three Hills II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 472.869,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198.852 (le "Nouvel Associé"), déclare souscrire pour et entièrement libérer toutes les Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire pour un montant total de trente et un mille quarante-cinq Livres Sterling (31.045,-GBP) alloué au capital social de la Société.

Les fonds correspondants à cet apport en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été produite au notaire soussigné.

L'Associé Unique et le Nouvel Associé sont ci-après dénommés comme les "Associés".

Troisième résolution

Afin de refléter les décisions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 (Capital social) des Statuts qui devra se lire comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille Livres Sterling (40.000,- GBP) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livres Sterling (1,-GBP) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "TH Duomo S.à r.l." en "TH Sempione S.à r.l." et de modifier ensuite l'article 1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de TH Sempione S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 5 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18801. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184313/142.

(150205513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Swissport Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 201.404.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of November.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-Sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

Dadi (Hong Kong) Holding Co., a company incorporated under the laws of China having its registered office at Room 2103, Futura Plaza 111 How Ming Street Kwun Tong, Hong Kong, China and registered with the Commercial Register of Hong Kong, China under registration number 2269290 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mr. Bob Scharfe, residing professionally in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declared to establish.

ARTICLES OF INCORPORATION

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established by the founding member(s), a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Swissport Group S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 The Company may further take measures to raise capital including without limitation taking on loans.

4.7 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.8 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into:

- (i) twelve thousand (12,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
 - (ii) fifty (50) class A shares (the "Class A Shares");
 - (iii) fifty (50) class B shares (the "Class B Shares");
 - (iv) fifty (50) class C shares (the "Class C Shares");
 - (v) fifty (50) class D shares (the "Class D Shares");
 - (vi) fifty (50) class E shares (the "Class E Shares");
 - (vii) fifty (50) class F shares (the "Class F Shares");
 - (viii) fifty (50) class G shares (the "Class G Shares");
 - (ix) fifty (50) class H shares (the "Class H Shares");
 - (x) fifty (50) class I shares (the "Class I Shares"); and
 - (xi) fifty (50) class J shares (the "Class J Shares");
- each with a par value of one euro (EUR 1.-).

6.1 The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the "Preference Shares", each being a "Preference Share". The Ordinary Shares and the Preference Shares are collectively referred to as the "Shares", each being a "Share".

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution. The funds of the capital contribution account 115 may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own Shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation and in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7. Share capital increases. The share capital may be increased by a resolution adopted by the Shareholder in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in article 19.3, provided that any increase of the share capital (other than by issue of Ordinary Shares) (a) shall be made proportionately within any outstanding Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, as applicable, to the extent the classes of Preference Shares have not been redeemed and cancelled in line with article 8.1 and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of the Class A Shares, the Class B Shares,

the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, as applicable.

8. Share capital reductions and share redemptions.

8.1 A reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods, it thereby being understood that:

(i) the period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 4 November 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class A Period”);

(ii) the period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2017 (the “Class B Period”);

(iii) the period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class C Period”);

(iv) the period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class D Period”);

(v) the period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2020 (the “Class E Period”);

(vi) the period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2021 (the “Class F Period”);

(vii) the period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2022 (the “Class G Period”);

(viii) the period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class H Period”);

(ix) the period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the “Class I Period”); and

(x) the period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the “Class J Period”).

8.2 Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period.

8.3 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in articles 8.1 and 8.2.

8.4 Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es) of Preference Shares, the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es) of Preference Shares. For the avoidance of doubt, the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

8.5 The Cancellation Amount mentioned in article 8.4 above to be retained shall be determined by the Management (as defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Management can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

8.6 For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Act or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Act or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Management of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Management will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

9. Shares.

9.1 All Shares will be and remain in registered form.

9.2 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

9.3 Each Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

9.4 Each Share of the Company is indivisible vis-à-vis the Company. Co-owners of Shares must be represented by a common representative vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the Share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

10. Transfer of Shares.

10.1 The Shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

10.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its Shares.

10.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of Shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

10.4 Any transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of Shares is binding vis-à-vis the Company or vis-à-vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; Auditor

11. Managers.

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

11.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

11.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

11.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

11.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

12. Board of Managers.

12.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

12.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

12.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

13. Powers of Management.

13.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

13.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

13.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

14. Meetings of the Board and Written Decisions.

14.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

14.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

14.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

14.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

14.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

14.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

14.7 Subject to section 14.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

14.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, and which shall include at least one class A manager and one class B manager, if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting, and at least by a positive vote of a class A manager and a class B manager. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

14.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

14.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

14.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

15. Representation of the Company.

15.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the sole signature of that Manager.

15.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

15.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis-à-vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s), or if there is only one manager, by the signature of such sole manager.

16. Conflict of Interests.

16.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

16.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or

other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

16.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

17. Indemnification of Managers.

17.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

17.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

17.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

17.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

18. Audit.

18.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory or independent auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

18.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory or independent auditors, being either Shareholders or third persons.

18.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

19. Shareholders' Resolutions.

19.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

19.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

19.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

19.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

20. Written Resolutions.

20.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

20.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

20.3 The formal requirements set forth in para. 20.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 20.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

20.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

21. Shareholders' meetings.

21.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

21.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company (if any).

21.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

21.4 The notice convening the Shareholders' meeting shall indicate the place, date, time and agenda of the meeting and shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the meeting. The above mentioned notice requirement may be waived in writing by the concerned Shareholder(s) or by the unanimous written consent of all Shareholders at the relevant meeting of the Shareholders.

21.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

21.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

22. Procedure at Shareholders' meetings.

22.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

22.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

22.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

22.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

22.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

22.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

22.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

22.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, distributions of earnings

23. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of each year.

24. Approval of financial statements.

24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

24.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

24.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25. Allocation of Profits.

25.1 From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to a legal reserve (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon as the Legal Reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the Legal Reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

25.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the Shareholders as dividend.

25.3 In any year in which the Shareholders resolve to make a dividend distribution, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and any amounts on the capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres»), the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) the holders of Ordinary Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to eleven per cent (11%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then

(b) the holders of Class A Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to one per cent (1%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then

(c) the holders of Class B Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to two per cent (2%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then

(d) the holders of Class C Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to three per cent (3%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then

(e) the holders of Class D Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to four per cent (4%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then

(f) the holders of Class E Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to five per cent (5%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then

(g) the holders of Class F Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to six per cent (6%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

(h) the holders of Class G Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to seven per cent (7%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

(i) the holders of Class H Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to eight per cent (8%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

(j) the holders of Class I Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to nine per cent (9%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, and then

(k) the holders of Class J Shares shall be entitled to a dividend with respect to such year equal to ten per cent (10%) of the nominal value of the Class J Shares held by them.

25.4 The remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the Shareholders.

26. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, and in accordance with the order of priority set forth in article 25.3.

Dissolution, Liquidation

27. Dissolution and liquidation.

27.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

27.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

27.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

28. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared that it subscribes to and fully pays in cash all twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2016.

Resolutions of the shareholders

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at six (6) and the following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

- Daoqi Liu, as class A manager, born on 10 April 1978 in Hubei, China and professionally residing at 29 Haixiu Road, Longhua District, Haikou, China;

- Bo Cui, as class A manager, born on 17 September 1983 in Tianjin, China and professionally residing at 26/F Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, China;

- Rui Li, as class A manager, born on 5 January 1977 in Hainan, China and professionally residing at number 7, Guoxing Road, Haikou, Hainan, China;

- Agnes Csorgo, class B manager, born on 27 July 1978 in Hatvan, Hungary and professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Olivier Richaud, class B manager, born on 25 December 1979 in Marseille, France and professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Virginie Guillaume, class B manager, born on 17 October 1981 in Libramont-Chevigny, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the Representative of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the Representative, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said Representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de novembre.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dadi (Hong Kong) Holding Co Ltd., une société constituée selon les lois de Chine, ayant son siège social à Room 2103, Futura Plaza 111 How Ming Street Kwun Tong, Hong Kong et immatriculée auprès du registre de commerce de Hong Kong, Chine sous le numéro 2269290 (l'«Associé Fondateur»),

ici représenté par M. Bob Scharfe, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'ils déclarent constituer.

STATUTS

Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

1. Forme.

1.1 Il est formé par le(s) membre(s) fondateur(s) une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «Swissport Group S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 La Société pourra également prendre des mesures pour mobiliser des capitaux, y compris, sans restriction, contracter des prêts.

4.7 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.8 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Cessions de parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en:

- (i) douze mille (12.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
 - (ii) cinquante (50) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
 - (iii) cinquante (50) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
 - (iv) cinquante (50) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
 - (v) cinquante (50) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
 - (vi) cinquante (50) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
 - (vii) cinquante (50) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
 - (viii) cinquante (50) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
 - (ix) cinquante (50) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
 - (x) cinquante (50) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
 - (xi) cinquante (50) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»);
- d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie

G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J forment ensemble les «Parts Sociales Préférentielles», chacune étant une «Part Sociale Préférentielle». Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles forment ensemble les «Parts Sociales», chacune étant une «Part Sociale».

6.3 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6.4 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émette de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée. L'avoir de ce compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.6 La Société peut uniquement acquérir ses propres Parts Sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate, et conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

7. Augmentations du capital social. Le capital social pourra être augmenté par une résolution prise par l'Assemblée Générale de la manière requise par les dispositions prévues dans les Statuts, conformément à l'article 19.3, sous réserve que: toute augmentation du capital social (autre que par l'émission des nouvelles Parts Sociales Ordinaires) (a) soit faite proportionnellement entre toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J en circulation, selon le cas, dans la mesure où les classes de Parts Sociales Préférentielles n'ont pas été rachetées et annulées conformément à l'article 8.1 et (b) doit résulter à ce que chaque associé détienne une part proportionnelle de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B, de Parts Sociales de Catégorie C, de Parts Sociales de Catégorie D, de Parts Sociales de Catégorie E, de Parts Sociales de Catégorie F, de Parts Sociales de Catégorie G, de Parts Sociales de Catégorie H, de Parts Sociales de Catégorie I, et de Parts Sociales de Catégorie J, selon le cas.

8. Réductions du capital social et rachats de Parts Sociales.

8.1 Une réduction du capital social moyennant le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles peut se faire uniquement dans les Périodes de Catégorie respectives, étant entendu que:

(i) la période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période qui commence à la date de l'acte notarié du 4 novembre 2015 et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»);

(ii) la période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie A et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»);

(iii) la période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie B et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»);

(iv) la période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie C et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»);

(v) la période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie D et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»);

(vi) la période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie E et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»);

(vii) la période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie F et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»);

(viii) la période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie G et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»);

(ix) la période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»); et

(x) la période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie I et se termine pas plus tard que le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie J»).

8.2 Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée ou annulée endéans la Période de Catégorie respective, le rachat et l'annulation de cette/ces catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peuvent s'effectuer durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») débutant à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, selon le cas, la date suivant la fin de la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie précédent immédiatement) et se terminant au plus

tard un an après la date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de catégorie J.

8.3 Afin de lever tout doute, si un rachat ou une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles s'effectue avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Nouvelle Période) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Préférentielles et se terminera le jour définit initialement aux articles 8.1 et 8.2.

8.4 A compter du rachat et de l'annulation de(s) catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales Préférentielles pertinentes, le Montant d'Annulation sera dû et payable par la Société à l'/aux Associé(s) au pro rata de leur détention de cette/ces catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles. Pour éviter toute ambiguïté, la Société pourra s'acquitter de son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par compensation.

8.5 Le Montant d'Annulation mentionné à l'article 8.4 ci-dessus à conserver sera déterminé par la Gérance (telle que définit ci-dessous) à son appréciation raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société. Pour éviter toute ambiguïté, la Gérance pourra choisir à sa seule appréciation d'inclure ou d'exclure, dans sa détermination du Montant d'Annulation, les réserves librement distribuables soit en partie ou en totalité.

8.6 Pour les besoins des présents Statuts, les termes suivants auront les significations suivantes:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y inclus les profits reportés) augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, du montant de réduction du capital et de réduction de la réserve légale concernant la catégorie de Parts Sociales Préférentielles à annuler mais diminué (i) de toutes pertes (y inclus les pertes reportés) exprimées en chiffres positifs, (ii) de toutes sommes à placer dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi et des présents Statuts, chaque fois tel que décrit dans les Comptes Intérimaires (sans double comptage), (iii) de tous dividendes auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires conformément aux présents Statuts de manière à ce que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

où:

AA = Montant Disponible.

NP = profits nets (y inclus les profits reportés).

P = toutes réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en lien avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles à annuler.

L = pertes (y inclus les pertes reportées) exprimées en chiffre positif.

LR = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi et des présents Statuts.

OD = tous dividendes auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires conformément aux présents Statuts.

PE = Droit au Profit.

Le Montant Disponible sera indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie appropriée et sera évalué par la Gérance de bonne foi et dans l'optique que la Société poursuive ses activités.

- «Liquidités Disponibles» signifie (i) tout le numéraire détenu par la Société (excepté pour le numéraire sur les dépôts à terme avec une maturité restante excédant six (6) mois, (ii) tous instruments du marché monétaire facilement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis de la Gérance, sera payée à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur base des Comptes Intérimaires en lien avec la Période de Catégorie appropriée (ou Nouvelle Période, selon le cas) et (iii) tous actifs tels que les parts sociales, titres ou valeurs mobilières d'autre sorte détenus par la Société.

- «Montant d'Annulation» signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible concernant la Période de Catégorie appropriée (ou la Nouvelle Période, selon le cas) à condition que ce Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles concernant la Période de Catégorie appropriée (ou Nouvelle Période).

- «Période de Catégorie» signifie chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I, et Période de Catégorie J.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt trente (30) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Préférentielles appropriées.

- «Droit au Profit» signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

9. Parts Sociales.

9.1 Toutes les Parts Sociales sont et resteront nominatives.

9.2 La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

9.3 Chaque Part Sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

9.4 Chaque Part Sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux Parts Sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

10. Transfert de Parts Sociales.

10.1 Les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

10.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses Parts Sociales librement.

10.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de Parts Sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

10.4 Le transfert de Parts Sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Commissaire aux comptes

11. Gérants.

11.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

11.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

11.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur(s) successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

11.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

11.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

12. Conseil de Gérance.

12.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

12.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

12.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

13. Pouvoirs des Gérants.

13.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

13.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

13.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

14. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

14.1 Le Conseil se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil, et si le Conseil est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

14.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

14.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

14.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

14.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

14.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

14.7 Sous réserve de la section 14.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

14.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés a/ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion, et sous réserve d'au moins une voix positive de la part d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

14.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établis par écrit et signés par tous les membres du Conseil présents à la réunion en question. Toutes les procurations y seront annexées.

14.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

14.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

15. Représentation de la Société.

15.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

15.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

15.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés a/ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou si un seul gérant a été nommé, par la signature de ce gérant unique.

16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

16.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

16.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

17. Indemnisation des Gérants.

17.1 La Société indemniserà son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

17.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

17.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

17.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

18. Audit.

18.1 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

18.2 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

18.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s), (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

19. Résolutions des Associés.

19.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

19.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

19.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

19.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

20. Résolutions écrites.

20.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

20.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

20.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 20.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 20.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé unique.

20.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

21. Assemblées des Associés.

21.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure de la tenue de cette assemblée générale annuelle des Associés.

21.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société (selon le cas).

21.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

21.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés devra indiquer son lieu, date, heure et ordre du jour et sera envoyé aux Associés au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Ce préavis pourra être levé par écrit par l'/les Associé(s) concerné(s) ou par le consentement unanime écrit de tous les Associés lors de l'assemblée des Associés concernée.

21.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

21.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne s'appliquent pas à cette situation.

22. Procédure lors des assemblées des Associés.

22.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

22.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

22.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

22.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

22.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

22.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

22.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

22.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, distributions des gains

23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

24. Approbation des comptes annuels.

A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

24.1 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

24.2 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25. Affectation des bénéfices.

25.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la Réserve Légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

25.2 Après l'allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront l'affectation de l'excédent des profits nets annuels. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie de l'excédent à une réserve ou à une provision, de le reporter à l'année financière suivante ou de le distribuer, avec les profits reportés de d'années financières précédentes, les réserves distribuables ou la prime d'émissions aux Associés en tant que dividende.

25.3 Pour chaque année où les Associés décident de distribuer un dividende tiré des profits nets, de la réserve comptable et des réserves disponibles, en ce compris toute prime d'émission et tout montant sur le compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

(a) les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à onze pour cent (11%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux; ensuite

(b) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux; ensuite

(c) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux; ensuite

(d) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux; ensuite

(e) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux; ensuite

(f) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux; ensuite

(g) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux; ensuite

(h) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux; ensuite

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux; ensuite

(j) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux; et ensuite

(k) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront droit à un dividende en lien avec une telle année égal à dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J détenues par eux.

25.4 Le restant de toute distribution de dividende devra être alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles sur base d'une décision prise par les Associés.

26. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution, et en conformité avec l'ordre de priorité selon l'article 25.3.

Dissolution, liquidation

27. Dissolution et liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

27.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

27.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti entre les Associés en conformité avec et afin d'obtenir sur une base agréée le même résultat économique que les règles de distribution mise en place pour les distributions de dividendes.

Loi applicable

28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, déclare souscrire à et libérer intégralement en numéraire les douze mille cinq (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Résolutions des associés

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, en sa qualité d'associé de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Daoqi Liu, comme gérant de catégorie A, né le 10 avril 1978 à Hubei, Chine et résidant professionnellement au 29 Haixiu Road, Longhua District, Haikou, Chine;

- Bo Cui, comme gérant de catégorie A, né le 17 septembre 1983 à Tianjin, Chine et résidant professionnellement au 26/F Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong;

- Rui Li, comme gérant de catégorie A, né le 5 janvier 1977 à Hainan, Chine et résidant professionnellement au 7, Guoxing Road, Haikou, Hainan, Chine;

- Agnès Csorgo, comme gérante de catégorie B, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie et résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Olivier Richaud, comme gérant de catégorie B, né le 25 décembre 1979 à Marseille, France, et résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Virginie Guillaume, comme gérant de catégorie B, né le 17 Octobre 1981 à Libramont-Chevigny, et résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête du Représentant de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ce même Représentant, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Représentant a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. SCHARFE, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184266/951.

(150205495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Reckitt Benckiser Holdings (USA) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.963.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Reckitt Benckiser Holdings (USA) Limited

Référence de publication: 2015185585/11.

(150206643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.218.

Wir teilen mit, dass Herr Horst Baumann sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 30. Juni 2015 niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13.11. 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015185569/13.

(150206519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Firewater One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.101.

En date du 10 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Monsieur Jean-Jacques Josset de ses fonctions de gérant B, de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2015;

2. Election de deux nouvelles gérantes B, à compter du 1^{er} novembre 2015, pour une durée indéterminée:

2.1) Madame Ariane Klaps, née le 28 septembre 1977, à Bree, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.2) Mademoiselle Sandra Del Medico, née le 09 juillet 1984 à Thionville, France, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Firewater One S.à r.l.
Sandra Del Medico
Gérante B

Référence de publication: 2015185343/20.

(150206990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Amorgos Holding Three S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.808.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme AMORGOS HOLDING THREE S.A., dont le siège social L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 21 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B73808.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 3 décembre 2015. au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2015185163/20.

(150206793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Amorgos Holding Two S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.807.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 novembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme AMORGOS HOLDING TWO S.A., dont le siège social L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été dénoncé en date au 21 décembre 2001, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B73807.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 3 décembre 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2015185164/20.

(150206794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.
